



## Consultation dossier juridique

-----  
Par vic1506

Bonsoir,

Dans le cadre de son affaire qui va passer en appel, mon ami a demandé à avoir le PV de la plainte de la partie adverse déposé auprès du commissariat. L'assistante de son avocat vient de lui répondre qu'elle ne peut lui le remettre, qu'il ne peut que le consulter au cabinet et ne pas avoir de copie. est-ce légal ?

merci

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur toute la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50